



Déclaration de la FSU 91 au CTSD du 30 janvier 2015

Monsieur le Directeur Académique,

Nous examinons aujourd'hui la répartition de la dotation horaire départementale dans les différents établissements de l'Essonne. Depuis 2012, les personnels attendent Godot, c'est-à-dire l'amélioration promise des conditions d'encadrement des élèves. Les attentes vis-à-vis de l'École sont fortes elles aussi, les dramatiques événements de janvier l'ont une nouvelle fois mise sous les projecteurs médiatiques et politiques. Et la crise multiforme qui perdure rend chaque jour plus impérieuse la nécessité de la démocratisation de l'Ecole, de la réduction des inégalités qui s'y maintiennent, car l'Ecole doit être émancipatrice. Alors comment fait-on, concrètement ? Les moyens que les représentants de la nation lui donnent sont une des clés du problème. Et s'ils n'augmentent qu'en proportion de la croissance démographique, alors on peut émettre l'avis qu'ils ne suffiront pas à surmonter les difficultés.

L'annonce d'un nouveau mode de calcul d'une partie des DGH des collèges, prenant mieux en compte les difficultés économiques, sociales et scolaires des élèves d'un établissement afin de « donner plus à ceux qui ont moins » est, dans l'absolu, une mesure intéressante pour lutter contre les inégalités.

Dans les faits, alors que les effectifs prévus dans les collèges augmentent de 397 élèves (presque un collège), la DGH correspondante n'augmentera que de 68h (de quoi doter moins de 3 divisions...). Le H/E prévisionnel, entre 2014 et 2015, continue de baisser. Les SEGPA perdront 55 élèves et 201 heures. D'autres indicateurs témoignent d'une dégradation des conditions d'enseignement. Ainsi les seuils d'ouverture de classe qui nous ont été présentés ne sont pas des seuils de 25, 26, 28 ou 30, mais en réalité des seuils de 26, 27, 29 et 31 élèves par classe qu'il faut atteindre pour obtenir l'ouverture d'une division. Quant aux établissements REP+, ils voient les seuils d'ouverture augmenter sur certains niveaux puisqu'ils passent de 24 à 26 ! Voilà une attention particulière qui fera chaud au cœur des collègues concernés !

L'annonce de possibles créations de divisions après une étude fine dans les prochaines semaines lors de réunions par « bassin » nous étonne : elles échappent aux discussions dans les instances élues (CA et CTSD) et se feront bien trop tardivement pour créer des postes ou éviter d'en supprimer avant le CT carte scolaire. Enfin les résultats de l'application du nouveau modèle de calcul de la marge sont contrastés : si des établissements se retrouvent dotés d'une marge effectivement plus confortable, c'est au détriment d'autres établissements dans ce qui s'apparente à une vaste opération de redéploiement des moyens entre les collèges en raison d'une dotation globale insuffisante. Après plusieurs années de grand froid sur les DGH des collèges de l'Essonne, vos choix, Monsieur le Directeur Académique reviennent davantage à déshabiller Pierre pour habiller Paul, plutôt que "d'habiller Pierre, Paul et offrir une écharpe et un pull à Jacques qui n'en a pas", pour reprendre les mots et les objectifs de Madame la Ministre.

Dans les lycées, le nombre d'élèves doit augmenter fortement (+ 985 élèves par rapport aux prévisions 2014), mais l'augmentation de la dotation allouée aux lycées, de l'ordre de 915 heures, est insuffisante, puisque le H/E est lui aussi en baisse. Nous déplorons toujours la non prise en compte de potentiels élèves doublants de terminale et la poursuite effrénée de la « rationalisation » des structures, qui ne peut que laisser présager la répétition du fiasco de cette année, où des élèves de terminale n'ont commencé leurs cours qu'au mois de novembre ! Ce sont donc encore les élèves et les personnels qui vont devoir supporter les conséquences de cette enveloppe

insuffisante : rationalisation des options, classes surchargées etc.

La rentrée 2015 marquera également l'entrée en vigueur de nouveaux décrets définissant le statut, les obligations de service des personnels et des indemnités pour missions particulières. La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire se fait dans des conditions ubuesques puisque le décret indemnitaire est encore à l'état de projet. Dans les établissements, les personnels ne peuvent être amenés à discuter d'indemnités sans qu'aucun cadre réglementaire strict et national ait été fixé ! Chaque établissement de l'Essonne a pourtant déjà été doté d'une enveloppe d'IMP. Les disparités colossales entre les différents établissements (de 50 à zéro IMP!), sans critères de dotation transparents, sont inacceptables. La FSU exige en outre que l'ensemble des missions qui ouvraient droit à décharges dans les décrets de 1950 soient obligatoirement reconnues dans chaque établissement, sous forme de décharge afin de réduire la charge de travail. En outre, la possible fongibilité annoncée entre IMP et HSA, au niveau d'un établissement, n'est pas acceptable car elle revient à utiliser des heures qui doivent être utilisées pour les élèves.

Nous tenons à remercier vos services pour leurs éclairages et leurs réponses lors du groupe de travail, mais nous regrettons que certains documents que nous avons demandé n'aient pas été fournis. En ce qui concerne les établissements, nous déplorons le fait que des CA soient programmés après les vacances, donc après la date de remontée des TRMD, ou qu'un proviseur ait annoncé qu'il ne mettrait pas au vote le TRMD... Les textes réglementaires sont pourtant clairs et précis en la matière : la répartition des moyens relèvent de l'autonomie de l'établissement et non du chef d'établissement.

En ce qui concerne l'autre point à l'ordre du jour, la carte de l'éducation prioritaire du 1er degré que vous proposez se heurte, de notre point de vue à quatre difficultés :

1) Elle fait coexister deux niveaux de reconnaissance : l'un national, l'autre local. Pour la FSU 91, seule la labellisation ministérielle doit être retenue. Cela implique plus de réseaux dans notre département et la possibilité de classement des écoles « isolées » sans rattachement à un collège.

2) Le classement AEP n'offre aucune garantie de durée, y compris à court terme. Vous avez vous-même admis que vous pourriez être amené à revoir la classification annuellement en fonction des moyens disponibles. Pour les 15 écoles nouvelles, l'application des seuils d'ouvertures/fermetures et de décharges de direction est un point positif. Cependant l'absence des maternelles rattachées aux élémentaires reste un motif d'incompréhension.

Nous aimerions toutefois avoir une formulation plus explicite concernant « certains dispositifs particuliers » pour les 39 écoles : Est-ce la prise en compte des moins de 3 ans dans les effectifs ? Est-ce l'affectation de maîtres surnuméraires ? Est-ce le maintien des postes de coordinateurs ? Est-ce la poursuite du dispositif *Aide Éducative* ?

3) Le groupe de travail sur les règles du mouvement a mis en lumière cette classification à 2 vitesses : alors que les difficultés d'exercice sont similaires, les personnels ne bénéficieront pas de droits identiques en termes de bonification de barèmes. Les collègues ne l'acceptent pas, la FSU non plus.

4) La dotation académique semble bien insuffisante pour faire face aux besoins de l'Éducation Prioritaire, augmenter le régime de décharge des directions de 9 classes et absorber la hausse démographique attendue.

Il est urgent que le ministère revoie sa copie : abonder l'Éducation Prioritaire à partir des besoins réels du terrain et offrir la même reconnaissance à tous ses personnels.

Considérant que la politique éducative du gouvernement, affichée comme une « priorité », ne répond pas aux attentes des personnels (en termes de revalorisation et de conditions de travail) et qu'elle ne permet pas de mettre en place un système éducatif à la hauteur des enjeux, la FSU, avec dans notre académie la CGT Éducation, appelle donc les personnels de l'Essonne à se mettre en grève le mardi 3 février.